

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 16
- de votants 26

L'an deux mil vingt cinq

Le vingt-sept février

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**DELIBERATION PORTANT CREATION
D'UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE
A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE**

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET B. MERESSE C. RIFF A. DEVEMY MP. THUILLET C. DESROUSSEAUX H. DUMOULIN C. MERCIER H. LEDOUX G. MONTAY F. COQUELET V. PORQUET S. SPOTO C. GRAND I. PLOUVIER

Etaient excusés : A. AIT BAHA D. RAMEZ A. MALABOEUF L. BLONDEAU JM. DELANNOY G. COLLET B. LE MAIGNENT L. PHILIPPE S. PIROTTE S. GLINEUR JC. REZIGA

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/02/2025

Procurations respectives à : C. COLLET P. BAUDRIN C. DESROUSSEAUX B. MERESSE C. MERCIER C. RIFF MP. THUILLET A. DEVEMY V. PORQUET H. LEDOUX

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 21/02/2025

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'assemblée délibérante ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité durant la période printanière ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création à compter du 1^{er} mars 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 27 heures 30.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois allant du 1^{er} mars 2025 au 31 mai 2025 inclus. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 28/02/2025

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFIN

